

ASSURANCES UDAMS QUELLES GARANTIES ?

I – ASSURANCE AUTO-MISSION

GARANTIE	MONTANT	FRANCHISE
RC automobile	illimité	néant
Défense pénale et recours	20.000 pas pris en charge	en dessous de 200
Vol et tentative de vol	50.000 VRDE (1)	300
Incendie	50.000 VRDE (1)	300
Dommages tous accidents	50.000 VRDE (1)	300
Bris de glace	Cout réel	75
Dommage corporel conducteur	1.000.000 si plus de 10% d'IPP	
Aide au constat amiable		
Assistance aux personnes avec ou sans le véhicule		
Assistance véhicule à 0 kilomètres		

(1) VALEUR RESIDUELLE A DIRE D'EXPERT

II – ASSURANCE RC

Tous dommages	10.000.000
Dommages corporels et immatériels	10.000.000
Plafond en cas de faute inexcusable :	3 500 000.
Préjudice écologique	500.000
Défense pénale et recours	75.000 si supérieur à 1.000 €

La Responsabilité Civile couvre les éventuels dégâts que votre association causerait dans un local prêté ou loué par une municipalité